

**FORMATIONS DIPLOMANTES**

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les rapports entre l'ARAFDES et son client, agissant à des fins professionnelles, pour la réalisation d'une prestation de formation.

**MODALITES D'INSCRIPTION**

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide d'un bulletin d'inscription ARAFDES dûment rempli et des documents demandés. Ce bulletin est disponible sur le site [www.arafdes.fr](http://www.arafdes.fr) ou sur simple demande téléphonique au 04.72.53.61.80.

Après réception du bulletin, l'ARAFDES confirme l'inscription au Client en lui retournant une convention pluriannuelle de formation continue ou un contrat de formation professionnelle en deux exemplaires. Un exemplaire de ce document sera retourné signé par le Client à l'ARAFDES.

**DUREE JOURNALIERE DE LA FORMATION**

Sauf indication contraire, la durée d'une journée de formation est de 7 heures.

**CONDITIONS DE REGLEMENT**

Les prestations sont fournies au prix en vigueur au moment de la passation de la commande.

Les paiements sont effectués à réception de la facture, suivant les modalités définies dans la convention de formation pluriannuelle ou le contrat de formation professionnelle.

Si le client souhaite que le règlement soit émis par un OPCA dont il dépend il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- de l'indiquer explicitement lors de l'inscription,
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de non prise en charge totale ou partielle par l'OPCA, le Client s'acquittera du solde du coût de la formation.

**PRIX**

Les prix sont indiqués TTC. Les tarifs sont forfaitaires ; ils comprennent la formation et les supports pédagogiques.

**ANNULATION OU REPORT DU FAIT DE L'ARAFDES**

L'ARAFDES se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou de reporter une formation.

Cette annulation ou ce report doit être clairement notifié par courrier au Client. Les raisons de cette annulation ou ce report doivent être précisées à ce dernier.

En cas de report de la formation, le Client pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure.

**ANNULATION DU FAIT DU CLIENT**

En cas de cessation anticipée de la formation par le Client, la convention pluriannuelle de formation et/ou le contrat de formation professionnelle est résilié.

Dans ce cas, les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue dans la convention pluriannuelle de formation ou le contrat de formation professionnelle.

**PROPRIETE INTELLECTUELLE**

L'ARAFDES reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux de la conception de la formation (documents, logiciels, ...).

Le Client ne pourra faire usage commercial des produits issus de la conception de la formation sans l'accord écrit de l'ARAFDES.

**ATTESTATIONS**

L'ARAFDES adresse au Client une attestation de présence mensuelle.

**ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

La participation à la formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par le Client, et le respect par le stagiaire du règlement intérieur de l'ARAFDES.